

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 13 MAI 2024 À 20 HEURES

Date de la convocation : 03/05/2024

Transmise le : 03/05/2024

Membres élus : 15

en fonction : 14

présents : 14

Membres présents :

M. Marc LECOEUR, Mme Dominique MAROQUIN, M. Patrick DESMOULINS, Mme Arlette KAMBRUN, M. Francis POMMIER, M. Denis FERRIÈRE, M. Jean-Jacques MOREAU, Mme Véronique TUFFIER, Mme Sylvie BLOTTIN, Mme Yveline TEXIER, M. Stéphane RICHER, M. Jacques ROUSSEL, M. Philippe SOULIER, M. Serge HULINE.

Secrétaire de Séance : M. Serge HULINE.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu de la dernière séance,
- Budget Supplémentaire,
- Convention pour frais de scolarité Dammarie,
- Remboursement de frais à Mme ABADIE,
- Questions diverses.

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Adopté à l'unanimité des membres présents.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le Budget Supplémentaire est une décision modificative particulière qui, outre l'ajustement des crédits, a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent, après le vote du Compte Administratif, ainsi que les Restes à Réaliser en dépenses et en recettes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal,

VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,

VU la délibération N° 2024-03-20 en date du 25 mars 2024 approuvant le Budget Primitif 2024,

VU les délibérations du Conseil Municipal approuvant le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2023,

VU la délibération du Conseil Municipal relative à l'affectation des résultats,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOpte** le Budget Supplémentaire 2024 tel que présenté ci-après.

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	B.P. 2024	B.S. 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €	0.00 €
011 - Charges à caractère général	62 910.00 €	63 060.00 €
<i>dont 627 - Services bancaires et assimilés</i>	<i>0.00 €</i>	<i>150.00 €</i>
012 - Charges et frais de personnel	116 100.00 €	116 100.00 €
014 - Atténuations de produits	26 350.00 €	26 350.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 555.00 €	1 555.00 €
65 - Charges de gestion courante	214 955.00 €	214 955.00 €
66 - Charges financières	1 040.00 €	1 222.00 €
<i>dont 66111 - Intérêts réglés à l'échéance</i>	<i>990.00 €</i>	<i>182.00 €</i>
67 - Charges spécifiques	50.00 €	50.00 €
TOTAL	422 960.00 €	423 292.00 €

RECETTES	B.P. 2024	B.S. 2024
002 - Résultat de fonctionnement reporté	34 339.03 €	34 339.18 €
<i>dont 002 - Résultat de fonctionnement reporté</i>	<i>34 339.03 €</i>	<i>34 339.18 €</i>
013 - Atténuations de charges	2 100.15 €	2 100.15 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 500.00 €	4 500.00 €
73 - Impôts et taxes	68 790.00 €	68 790.00 €
731 - Fiscalité locale	250 485.00 €	250 816.85 €
<i>dont 73111 - Impôts directs locaux</i>	<i>242 585.00 €</i>	<i>331.85 €</i>
74 - Dotations et participations	56 950.00 €	56 950.00 €
75 - Autres produits de gestion courante	5 795.82 €	5 795.82 €
76 - Produits financiers	0.00 €	0.00 €
TOTAL	422 960.00 €	423 292.00 €

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	B.P. 2024	Dont R. à R. 2023	B.S. 2024
001 - Solde d'exécution de la S.I. reporté	0.00 €		0.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €		0.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	10 735.00 €		22 670.00 €
<i>dont 1641 - Emprunts en euros</i>	<i>10 735.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>11 935.00 €</i>
20 - Immobilisations corporelles	1 836.00 €		1 836.00 €
21 - Immobilisations incorporelles	81 694.00 €		81 694.00 €
<i>dont 2111 - Terrains nus</i>	<i>1 500.00 €</i>	<i>1 500.00 €</i>	<i>1 500.00 €</i>
<i>dont 2131 - Constructions bâtiments publics</i>	<i>38 119.51 €</i>	<i>16 119.51 €</i>	<i>38 119.51 €</i>
<i>dont 2138 - Autres constructions</i>	<i>6 740.00 €</i>	<i>0.00 €</i>	<i>5 540.00 €</i>
<i>dont 2188 - Autres immobilisations corporelles</i>	<i>4 628.00 €</i>	<i>318.00 €</i>	<i>4 628.00 €</i>
TOTAL	94 265.00 €	17 937.51 €	94 265.00 €

RECETTES	B.P. 2024	Dont R. à R. 2023	B.S. 2024
001 - Solde d'exécution de la S.I. reporté	9 687.36 €		9 687.36 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 555.00 €		1 555.00 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	6 903.64 €		6 903.64 €
13 - Subventions d'investissements	46 119.00 €		46 119.00 €
<i>dont 13248 - Subv. Non transf. Autres communes</i>	<i>20 585.00 €</i>	<i>3 546.00 €</i>	<i>20 585.00 €</i>
<i>dont 13251 - Subv. Non Transf. GFP de rattachement</i>	<i>25 534.00 €</i>	<i>7 036.00 €</i>	<i>25 534.00 €</i>
16 - Emprunts et dettes assimilées	30 000.00 €		30 000.00 €
TOTAL	94 265.00 €	10 582.00 €	94 265.00 €

CONVENTION POUR FRAIS DE SCOLARITÉ AVEC DAMMARIE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'afin d'éviter de trop importantes régularisations des frais de scolarité en fin d'année, il est proposé de modifier la convention de paiement des frais de scolarité avec la Commune de Dammarie.

Ainsi, le calcul des frais serait effectué en se basant sur 90% du montant total de l'année N-1 afin de calculer les douzièmes en cours (au lieu de 70 % actuellement).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification de convention de paiement de frais de scolarités telle que présentée par M. le Maire,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention et tout document y afférent afin de mettre en œuvre le changement proposé.

REMBOURSEMENT DE FRAIS À MADAME ABADIE.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que Madame Rachel ABADIE a avancé une partie des frais liés à l'organisation de l'animation « 1^{er} Marché des Créateurs et producteurs locaux » du 18 mai prochain, pour l'achat de gobelets réutilisables pour un montant de 207.00 €, ainsi que pour l'achat sur Internet d'un disque dur pour le 2nd ordinateur de la Mairie, dont le coût s'élève à 64.04 €.

Les factures afférentes présentées, il convient de lui rembourser la somme de 271.04 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le remboursement présenté ci-dessus à Mme ABADIE.

QUESTIONS DIVERSES

MARCHÉ DES CRÉATEURS & PRODUCTEURS LOCAUX : Il aura lieu ce samedi 18 mai, de 10h à 18h devant et dans la cour de la mairie. Afin de préparer au mieux cet évènement, le secrétariat de Mairie sera fermé le vendredi 17 mai. Mme MAROQUIN ira chercher les barnums prêtés par la ville de Chartres en début d'après-midi, et les volontaires sont invités à venir en Mairie à partir de 16h afin de procéder au montage des barnums et installation des tables à l'intérieur de la cour.

Les éléments qui iront devant la Mairie seront mis en place le samedi matin à partir de 6h30, afin de permettre aux exposants de s'installer dès 7h00.

L'ASPBSL tiendra la buvette lors de cette journée où il sera possible d'acheter des crêpes à la confiture et des sandwiches à base de produits vendus par les exposants (salade, fromage de chèvre, terrine de poule, miel, ...).

Des tickets de tombola seront vendus tout au long de la journée (1€ le ticket) avec un tirage au sort à 16h00, accompagné du discours de remerciements de M. le Maire. Il y a un peu plus de 15 lots en jeu, offerts par les exposants, la mère de Jean-Jacques MOREAU, Conforama, des parcs animaliers, les écuries du Val de l'Eure, ...

Le marché fermera ses portes à 18h, il y aura alors besoin de bonnes volontés pour aider au rangement.

M. LECOEUR tient à adresser ses remerciements à Rachel pour son travail titanesque. Espérons qu'elle en soit récompensée par la réussite de cette animation.

CURAGE DE LA VALLÉE : Le SMAR procèdera au curage de la vallée de la RN 10 cet été. Il demande pour cela à ce que la vallée soit précédemment dépolluée en raison de la quantité importante de déchets que l'on peut y trouver. Après consultation de la DIRNO, il s'avère que cette charge reviendra à la Commune, ainsi les élus qui le peuvent seront sollicités pour aider à accomplir cette

tâche, au plus proche de la date de l'intervention du SMAR (date précise encore inconnue de nos services).

OPTICIENS MOBILES : Le 16 avril dernier s'est tenue une après-midi dédiée à la santé des habitants de 60 ans et plus. Ils pouvaient y rencontrer une étiope, une opticienne, une spécialiste du diabète et/ou deux spécialistes de l'audition. Intervenants comme habitants étaient très contents de cette demi-journée, ainsi, l'opticienne propose d'établir une convention avec la Commune, lui permettant d'intervenir une fois par mois (le 1^{er} mardi du mois de 10h à 12h), pendant 6 mois (pour commencer) et proposer des tests d'optique aux habitants (de tous âges) qui le souhaitent. Les élus étant favorables à cette idée, ce point sera inscrit à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.

REMERCIEMENTS : Monsieur le Maire tient à remercier M. Olivier GUIARD, des Bordes, pour l'installation d'un nouveau disque dur sur l'ancien ordinateur de la Mairie, ainsi que l'installation du 2nd poste en réseau avec le poste de secrétariat. Tout ce travail ayant été réalisé bénévolement. Un courrier de remerciements au nom du Conseil Municipal lui sera adressé.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : Elles auront lieu le dimanche 9 juin de 8h à 18h. Le planning des tours de garde du bureau est donc établi et sera transmis à chaque membre du Conseil.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Lundi 24 juin à 20h00.

ARRÊT AGENT TECHNIQUE : Monsieur le Maire indique que notre agent technique a subi un accident de travail en curant les caniveaux avant le passage de la balayeuse en décembre dernier. N'ayant pas eu la possibilité de voir son médecin à cause des fêtes de fin d'année, il a simplement mis son bras au repos. Cependant, les efforts répétés lors de son travail ont « réveillé » la douleur, induisant un arrêt de travail. Ne sachant pas pour combien de temps il sera arrêté, et n'étant pas en mesure d'assumer les frais liés à l'entretien de la Commune par une entreprise, un mail a été adressé à chaque élu afin de solliciter son aide pour l'entretien des espaces verts communaux.

M. le Maire tient à remercier les élus qui ont répondu présents et comprends que d'autres, par manque de temps, de matériel ou raison de santé, n'aient pas pu participer. Il tient cependant à faire part de ses regrets quant à l'absence d'implications de certains membres du Conseil pour l'aider à œuvrer pour le bien-être de la Commune. Il rappelle ainsi le devoir d'exemplarité des élus, notamment en ce qui concerne l'entretien des trottoirs, caniveaux et haies dépassant sur le domaine public ; mais également en participant aux actions municipales. Il sollicite donc les élus pour savoir quelles idées ils peuvent proposer pour pallier à l'absence de notre agent, rappelant qu'il a effectué tous les broyages avec son matériel personnel et qu'il a encore passé 5 heures aujourd'hui à entretenir la Commune et qu'il ne peut continuer à accomplir seul cette mission. Peu de réponses lui ont été apportées, hormis le fait que chacun participe un peu.

Monsieur le Maire indique que compte-tenu de la surface de la Commune et de la distance entre les hameaux, il faudrait un 2nd agent (éventuellement envisager une mutualisation avec une autre Commune, un agent à temps partiel durant les périodes les plus chargées, ...) ou à minima, travailler avec du matériel plus performant. Il précise que nous avons une grande chance d'avoir un agent tel que Philippe et qu'il serait très difficile de trouver quelqu'un comme lui ce qu'approuvent les élus. Les élus souhaitent un prompt rétablissement à Philippe, qui se languit de pouvoir reprendre le travail. Les habitants qui n'entretiennent pas leurs trottoirs, ... recevront un courrier les mettant en demeure de procéder à cet entretien dans un délai d'un mois, faute de quoi, ils devront s'acquitter de 30€ par mètre linéaire.

RENOUVELLEMENT DU CONSEIL : À 2 ans des élections municipales, Monsieur le Maire interroge les élus sur leur souhait de se représenter en 2026. Messieurs DESMOULINS, MOREAU, ROUSSEL et SOULIER, ainsi

que Mesdames KAMBRUN et TUFFIER envisagent de se représenter. Au contraire, Monsieur RICHER, ainsi que Mesdames MAROQUIN, BLOTTIN et TEXIER ne pensent pas se présenter à nouveau. Messieurs POMMIER, HULINE et FERRIÈRE sont encore indécis à l'heure actuelle. Il faudra voir comment évoluent les règles de la vie communale (nombre de conseillers, délégations aux Communautés de Communes, ...) d'ici là.

M. LECOEUR quant à lui indique qu'il vient de fêter ses 74 ans, ce qui, s'il se représentait, le conduirait à 82 ans en fin d'un prochain mandat. Il s'interroge sur qui reprendrait le rôle de Maire s'il s'arrêtait, ne souhaitant pas laisser la Commune dans laquelle il s'investit depuis juillet 1979. Il hésite donc de se représenter, pourquoi pas pour un mandat de transition, où il accompagnerait son « successeur » pendant 2 à 3 ans, avant de lui céder la place de Maire et terminer son mandat en tant que conseiller.

Les habitants qui sont intéressés pour s'investir dans le prochain Conseil Municipal sont invités à adresser leur candidature en Mairie dès à présent.

CHARPENTE DE L'ÉGLISE : Monsieur DESMOULINS a reçu une entreprise pour faire établir un devis pour le traitement de la charpente de l'église, presque complètement attaquée par des vrillettes. Compte-tenu de l'étendue de l'infestation et du manque d'accessibilité de la plupart des éléments, il faudra prévoir un traitement par aspersion, et une somme importante.

MÉRULES : Suite à un diagnostic précédant la vente d'un bien, il semble qu'une maison de Saint-Loup soit infestée par des mérules. Des tests complémentaires sont en cours pour le confirmer (ou l'infirmer). Si tel était le cas, le propriétaire serait dans l'obligation d'en informer la Mairie et selon la gravité de l'infestation, de traiter ou raser la maison.

FOSSÉ DE BOISVILLETTE : Il faudrait broyer le fossé qui passe derrière les maisons. Mme TUFFIER sollicitera l'aide de son mari, M. BERTRAND pour effectuer un broyage.

ÉGLISE : Mme MAROQUIN indique que 2 spots sont grillés devant l'Autel. M. DESMOULINS regardera, avec l'aide de M. ROUSSEL qui lui prêtera notamment une échelle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire,



Marc LECOEUR.